



La biosécurité des céréales et des oléagineux

Comment peut-elle ajouter de la valeur à votre ferme?

Qu'est-ce que la **biosécurité**?

La biosécurité est un ensemble de pratiques de gestion visant à réduire au minimum ou à maîtriser l'introduction, la transmission et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux.

Quels **organismes nuisibles** pourraient avoir un impact sur votre ferme?

Les organismes nuisibles aux végétaux peuvent être des mauvaises herbes, des maladies, des insectes, des nématodes, des mollusques, des bactéries, des champignons ou des virus.

Comment un plan de gestion de la biosécurité peut-il créer de la **valeur ajoutée** pour votre ferme?

- Augmentation du rendement des cultures et de la qualité des récoltes.
- Moyens de défense supplémentaires contre les organismes nuisibles non présents dans la ferme.
- Augmentation de la valeur de la terre si l'existence d'un plan rigoureux de gestion de la biosécurité peut être prouvé au moyen de documents.
- Possibilité d'accès aux nouveaux marchés (valeur plus élevée) qui exigent des pratiques et des protocoles de biosécurité.

Quels sont les principaux objectifs d'un **plan de gestion de la biosécurité**?

- Réduire le risque d'introduire à la ferme de nouveaux organismes nuisibles.
- Réduire la propagation des organismes nuisibles à l'intérieur de la ferme.
- Réduire le risque d'introduire un organisme nuisible dans la ferme d'un autre producteur.

- Évaluer les risques de manière proactive et choisir une ligne de conduite appropriée.

Quels outils pouvez-vous utiliser pour appliquer et renforcer votre plan de gestion de la biosécurité?

En collaboration avec un groupe d'associations nationales de producteurs de céréales et d'oléagineux, les gouvernements provinciaux et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont produit deux outils très utiles :

- La **Norme de biosécurité** est une liste de résultats ciblés reliés aux points de contrôle critiques d'intervention en matière de biosécurité et fondés sur les voies d'introduction et de transmission des organismes nuisibles. Elle sert à aider les producteurs à élaborer pour leur ferme un plan volontaire de gestion de la biosécurité.
- Le **Guide du producteur** est un guide pratique fournissant de l'information et des conseils sur la création d'un plan de gestion de la biosécurité.

Ces outils visent à inciter les producteurs à faire leur propre évaluation des risques pour la biosécurité et à élaborer un plan de gestion de la biosécurité pour gérer ces risques efficacement.

**Biosécurité
en vigueur**

La biosécurité est l'affaire de tous, mais quel est votre rôle?

- Maintenir la valeur de ma terre et la rentabilité de mon entreprise.
- Protéger la valeur des terres de mes voisins et la rentabilité de leurs entreprises.
- Assurer la durabilité et la compétitivité du secteur à l'égard des autres marchés.

Pour en savoir plus Tout le monde a un rôle à jouer pour garder l'industrie forte et productive. Pour consulter une copie de la *Norme nationale volontaire de biosécurité à la ferme pour l'industrie des céréales et des oléagineux* ou obtenir plus de renseignements sur la biosécurité, veuillez visiter www.inspection.gc.ca.